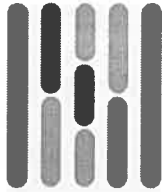


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-065

Décision Modificative n° 2 du budget assainissement

Date de la séance :	7 juillet 2025	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation :	1er juillet 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	19	
Nombre de votants :	21	

Le sept juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Jean LEFEBVRE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Madame le Maire soumet au conseil municipal une décision modification du budget assainissement nécessaire pour l'achat d'une caméra RIDGID C40 pour l'exploration du réseau des eaux usées.

Il est proposé en investissement un virement du chapitre 23 vers le chapitre 21, comme suit :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
DI 21 2158 Matériel spécifique d'exploitation	11 700	
DI 23 2315 Travaux d'installation de matériel et outillage techniques		11 700

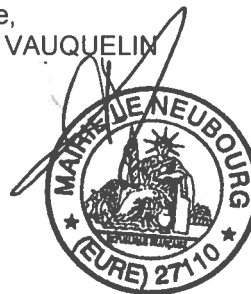
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- **VALIDE** la décision modificative n° 2 du budget assainissement ci-dessus.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télécours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 7 juillet 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN